



CCMMEP
21 janvier 2019

Déclaration liminaire CGT

Nous avons lu très attentivement le relevé de décisions de ce 15^e CCMMEP ainsi que les déclarations syndicales qui les accompagnent.

Quelques remarques sur le sujet :

D'abord, nous étonnons de sa brièveté et du faible nombre de points abordés. Dans la même veine, il apparaît que certains des élu-es CCMMEP regrettent clairement le manque de « dialogue social » au sein de cette instance. Enfin, la lecture des déclarations liminaires nous apprend que les documents (ici le bilan social) n'ont pas été transmis en amont de la réunion ce qui rend impossible – vous le savez - une négociation loyale et sérieuse.

La CGT ne peut que s'étonner de ce mode de fonctionnement et rejoint les autres organisations sur l'idée que le mépris à l'égard des organisations syndicales - qui réduit leur intervention à un « monologue » - est une pente dangereuse.

La surdité du gouvernement aux revendications portées par une majorité de la population est l'un des déclencheurs de la colère des Gilets jaunes. Aucun étonnement à ce que des Stylos rouges apparaissent à leurs côtés. A noter d'ailleurs, qu'un certain nombre – voire un nombre certain - de leurs représentant-es, de leurs porte-paroles sont des enseignant-es de l'enseignement privé sous contrat. La CGT se félicite que Jean-Michel Blanquer ait réussi ce coup de maître : faire converger les luttes de l'Enseignement public et celles de l'Enseignement privé sous contrat !

Les élections professionnelles :

34,21% de participation dans l'Enseignement privé, le refus des moyens syndicaux spécifiques pour mener campagne...

Privé comme public, nous sommes unanimes pour affirmer que la séquence électorale de décembre dernier n'a pas été satisfaisante. Nous regrettons qu'un processus essentiel de la démocratie ait été confié à une entreprise privée. Au-delà de cela, nous continuons de revendiquer l'abandon du vote électronique et le retour au vote à l'urne.

La représentativité :

Nos militant-es ont gagné la représentativité de la CGT Enseignement privé malgré les embuches placées sur leur route (moyens syndicaux réduits, 10 membres au CCMMEP au lieu de 15 dans les CTM). Pour nous, il ne s'agit pas seulement d'un titulaire et d'un suppléant élu-es qui se déplacent en réunion au Ministère. Il s'agit de l'abandon du principe de l'entre-soi : tous-tes les représentant-es syndicaux doivent pouvoir disposer des informations nécessaires pour représenter leurs collègues. Au nom de ce principe, nous demandons à ce que les réunions des instances CCM soient ouvertes aux autres organisations syndicales et que les documents et PV leur soient transmis. Nous faisons la même demande dans l'Enseignement agricole. Être élu-e ne doit plus signifier être privilégié-e : nous savons tou-tes qu'il s'agit d'une revendication particulièrement forte actuellement.

Afin que les sujets portés auprès de l'administration soient au plus proches des revendications de nos collègues, nous avons procédé à un sondage auprès des enseignant-es. C'est à partir de leurs réponses (plus de 1500) que nous ciblons les thèmes présentés ci-dessous.

Les salaires et la lutte contre la précarité :

Sujets essentiels de l'actualité. 88% des enseignant-es disent être en attente d'une revalorisation de salaire particulièrement via une augmentation du point d'indice (52%)

La CGT revendique une réelle revalorisation des salaires accompagnée d'une vraie politique de résorption de la précarité. Rappelons au préalable, que l'échelle des MA2 débute au-dessous du SMIC. Dès aujourd'hui, il est possible d'agir concrètement en attendant un logique alignement sur les grilles de nos collègues de l'Enseignement public. Ainsi qu'évoqué lors de la dernière réunion, le passage des collègues MA2 sur l'échelle de rémunération des MA1 se fait d'une manière « anarchique » avec un traitement très inégal d'une académie à l'autre. Curieusement, les services des Rectorats affirment souvent que tous les MA2 sont traité-es de la même manière sur l'ensemble du territoire. Or nous le savons : ici le 1^{er} degré est exclu ; là, seules quelques disciplines sont concernées ; ailleurs tout le monde est reclassé à échelon égal avec reprise d'ancienneté.

Nous demandons donc que ces modalités de passage soient uniformisées dans toutes les académies sur la base d'un reclassement dans l'échelle de rémunération des MA1 pour tous les MA2 titulaires d'une licence à échelon égal avec reprise d'ancienneté.

Les conditions de travail :

Là encore, revendications fortes. Nous partageons la revendication d'accès aux CHSCT départementaux, académiques et national. 73% des enseignant-es affirment qu'elles se sont dégradées ces dernières années contre 1,1% qui affirment qu'elles se sont améliorées.

Quoi qu'en disent les services de l'Education nationale, la réussite de nos élèves passe par nos conditions de travail et dépend donc des moyens attribués à l'enseignement initial :

- Pour proposer un encadrement adulte suffisant et notamment diminuer les effectifs des classes,
- Pour permettre aux élèves de bénéficier d'une orientation choisie et non subie,
- Pour travailler via des programmes et des évaluation réfléchis en accord avec les concerné.es au premier chef : les enseignant.es
- Pour bâtir un système scolaire porteur d'émancipation et non de reproduction sociale

Nous sommes au regret de constater que ce ne sont pas les orientations prises par les réformes programmées par le Ministère de Jean-Michel Blanquer : réforme de la Voie Pro, du baccalauréat ou Ecole du Socle ... Autant de réformes qui vont réduire le nombre d'enseignant.es par classe, accentuer les inégalités sociales et territoriales et dégrader nos conditions de travail.

Pour conclure - vous l'aurez compris - nous attendons de notre Ministère qu'il accède rapidement à ces demandes, fondamentales pour les personnels de l'Education nationale.

Pour la CGT-Enseignement privé
Pascale Picol – Stéphane Catalano